



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux février deux mil vingt-six s'est réuni à la Mairie le neuf février deux mil vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Aurélia PIRON, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Odile VÉDIE, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Patrick CHOLLET, Jean-Luc BOURGOIN, Michel GOSSE et David DOIRE.

Absent excusé : M. Eric PELÉ.

Absents : Mesdames Karine SHAHIN, Noémi BINOIS.

Secrétaire de séance : Mme Amandine DUGUET.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2026

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 12 janvier 2026 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - NEXECUR : DEVIS ALARME POUR LA MAIRIE

Délibération N°007-20260902D

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la centrale d'alarme achetée en 2022 ne sera plus fonctionnelle d'ici la fin de l'année 2026, en raison de l'arrêt du réseau 2G.

Deux devis ont donc été établis par la société NEXECUR pour le renouvellement du matériel en 4G, l'un en location et l'autre à l'achat donc voici le tableau récapitulatif :

Simu Location (HT)	1ère année	2ème année
Prix/mois (matériel = socle de protection 45€ + univers sécurité 37,10€)	82,10 €	82,10 €
Abonnement télésurveillance/mois (31€ x12)	31,00 €	31,00 €
Coût par mois	113,10 €	113,10 €
Frais d'installation (1 fois)	199,00 €	
Coût total / an	1 556,20 €	1 357,20 €

Simu Achat (HT)	1ère année	2ème année
Prix (1949€-10% remise)	1 754,10 €	
Abonnement télésurveillance/mois (31€/mois x12)	372,00 €	372,00 €
Frais d'installation (1 fois)	199,00 €	
Coût total / an	2 325,10 €	372,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider le devis pour l'achat d'une nouvelle centrale et autorise M. le Maire à le signer.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 - CIMETIÈRE : ETUDE DE DEVIS **Délibération N°008-20260902D**

M. le Maire informe les élus qu'il a été envisagé de réaliser des travaux au cimetière afin d'aménager une allée empierrée reliant l'entrée du cimetière à la chapelle. À cet effet, trois demandes de devis ont été adressées, mais seules deux entreprises ont répondu.

- DAVID TP : 2 904.60 € HT
- SAS TRUELLE : 4 113.70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider le devis de DAVID TP et autorise M. le Maire à le signer.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - DISPOSITIF « CHANTIER ARGENT DE POCHE » 2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur le dispositif Chantiers « Argent de poche ». Ces chantiers (de 3 à 5 jours) ont pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des jeunes sans activité ou en difficulté. Revêtant un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne, ils créent la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes (14-25 ans avec priorité aux jeunes mineurs) d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation (15€/jour (1/2 journée) et par jeune). A ce titre, ils se distinguent des actions habituellement portées par les « structures » jeunesse.

Le porteur de projet est la Communauté de Communes du Pays Fléchois. La Commune a déposé un dossier de demande auprès du CISPDP du Pays Fléchois qui a approuvé notre demande.

Le chantier étant programmé après les élections municipales, soit du 6 au 10 juillet 2026, M. le Maire après approbation des membres du conseil décide des modalités suivantes :

- Date du chantier : du 6 au 10 juillet 2026
- Horaires : de 9h à 12h
- Lieu et thématique : Peinture et entretien de la commune
- Pas de solution de repli en cas de mauvais temps de proposé pour l'heure
- Encadrement : un technicien de la commune et des élus (à déterminer avec la prochaine équipe)
- Nombre de jeunes admissibles : 4 retenus

Un mail sera envoyé au CISPDP pour confirmer la date et les modalités.

Arrivée de Mme Patricia BOURDIN.

05 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Un audit sur les bâtiments de la mairie et du commerce/logement a été réalisé le 27 janvier 2026. Les résultats sont attendus pour début mars.

Les études de sol du lotissement Les Graviers III ont été réalisées du 27 au 29 janvier 2026. Les résultats sont en attente afin de pouvoir procéder à la mise en vente des parcelles, après prise de contact avec le notaire.

Lotissement Les Graviers II : un compromis de vente pour le lot 6 sera signé le 12 février 2026. Une réservation de terrain est prévue le 13 février 2026 pour le lot 7. Il ne restera plus qu'un seul terrain sur le lotissement Les Graviers II (lot 10).

Une visioconférence avec l'entreprise TERNEO s'est tenue le 3 février 2026 afin de finaliser le bilan des consommations de l'ensemble des bâtiments communaux. Un bilan des puissances souscrites a également été transmis, en vue de leur diminution auprès des fournisseurs.

Une 2^{ème} réunion avec le service Forêt du PETR s'est tenue le 05 février à la salle des fêtes en présence des propriétaires forestiers pour mettre en place une ASL (Association Syndicale Libre).

M. le Maire a assisté à une réunion au PETR sur les OLD (obligations légales de débroussaillage). La commune est concernée par ces mesures qui permettront de rendre notre territoire plus résilient face à un risque incendie qui s'intensifie. Les OLD concernent les linéaires et installations de toute nature situés dans les massifs classés à risque. Il est nécessaire que chaque propriétaire prenne les mesures adéquates pour éviter que le feu se propage. A savoir que le propriétaire d'une maison doit débroussailler dans un rayon de 50m autour de sa propriété. Les routes et chemins doivent être débroussailler 3 m de chaque côté (fougère, épines). Une prochaine réunion aura lieu courant octobre 2026.

Commission Animations : Mme Amandine DUGUET indique aux élus que :

- La cérémonie fleurissement a lieu le vendredi 20/02. L'installation du matériel à la salle est prévue ledit jour à 14h.
- Elle présente également le 1^{er} bilan de l'association des festivités communales en 6 ans. Une subvention sera à intégrer dans le BP pour l'animation du goûter des anciens.

Commission Bâtiments : M. Patrick CHOLLET indique aux élus que :

- L'entreprise ROYER doit réaliser des menues réparations sur un des volets de la MAM.
- Un nouveau devis pour le remplacement du bar a été demandé.

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY indique aux élus :

- Il a rencontré un habitant de la commune pour mettre des chevaux derrière le cimetière (zone en dehors de l'écopâturage).
- Il a rendez-vous vendredi matin avec l'EPL (Etablissement Public Loire) pour l'installation de repères de crues. Un macaron des plus hautes eaux connues, une échelle limnométrique et un totem seront installées au bord du Loir.
- Des copeaux ont été remis dans les aires de jeux.
- Suite au mail reçu en mairie pour mettre à disposition certaines parcelles de la commune au profit de l'entreprise TSE dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque, les membres du conseil ont décidé de ne pas donner suite à leur demande.

Remplacements d'agents : Actuellement, l'agent de cantine est remplacé le midi par Mme METIVIER. La surveillance de la cour est assurée par Mesdames LEGENDRE et DUGUET, ainsi que par Messieurs LELARGE et DOIRE.

L'agent technique est quant à lui non remplacé. En arrêt depuis le 08 janvier, il a été prolongé jusqu'à fin février. Les élus émettent des craintes pour la suite et alertent la prochaine équipe municipale.

M. le Maire a reçu un courrier de Génération Mouvements. Outre le mercredi après-midi, ils souhaiteraient utiliser la petite salle un autre jour de la semaine. Ils ont soumis le mardi après-midi pour d'autres animations que la belote. Les membres du conseil émettent un avis favorable. Un planning sera transmis à la mairie.

Tour de table

Mme Patricia BOURDIN informe le Conseil que, sur la route de Savigné, des branches sont en suspens sur des fils téléphoniques ou fibres.

Mme Joëlle GERMOND informe les élus qu'une animation autour des oiseaux sera organisée le samedi 14 mars 2026, au bord du Loir, en partenariat avec le CPIE, l'espace multimédia et les bibliothèques de la CCPF. Les modalités d'organisation restent à préciser.

M. Michel GOSSE demande si la balayeuse est passée aux Cartes. M. le Maire l'informe qu'elle est passée jeudi 05/02 dans le bourg mais ne peut pas certifier son passage au Hameau de Cartes. Une demande d'information va être transmise au service concerné.

* Dates à retenir :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| - CCID : | Jeudi 12 février 2026 à 10h00 |
| - Commission de contrôle : | Jeudi 19 février 2026 à 14h00 |
| - Cérémonie Fleurissement : | Vendredi 20 février 2026 à 20h00 |
| - Conseil Municipal (Budgets) : | Lundi 02 mars 2026 à 20h00 |

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h15.

Signatures :

LELARGE Joël
Maire

Mme Amandine DUGUET
Secrétaire de séance